

**PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE RETIERS
DU MERCREDI 12 MARS 2025**

*L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 12 mars à 20 heures 30 minutes,
le Conseil d'administration légalement convoqué le 6 mars 2025 conformément aux articles L
2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, en session
ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Thierry RESTIF, Président du C.C.A.S.***

Quorum : 7

Nombre de membres : 13

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 9



Présents : 9

M. Thierry RESTIF, Mme Isabelle DELONGLEÉ, Mme Muriel FERRÉ, M. Alfred GÉRARD, Mme
Hélène GUICHARD, M. Jean-Yves HEINRY, M. Joseph NEVEU, Mme Valérie PEZON, M. Marcel
RUBIN.

Absents excusés : 4

M. Henri AUBRÉE, M. Bertrand BLANDIN, Mme Zoé DELABOISSIÈRE, Mme Isabelle
ROLLAND.

Secrétaire : M. Alfred GÉRARD a été nommé secrétaire de séance.

*Les membres du Conseil d'Administration reconnaissent que les convocations ont été
régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.*



ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 octobre 2024
- 2) Débat d'Orientations Budgétaires 2025
- 3) Compte-rendu des décisions prises par délégation.
- 4) Questions diverses

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet au Conseil d'Administration le PV de la réunion du 17 octobre 2024, il est approuvé à l'unanimité.



2025-01 Débat d'Orientations Budgétaires 2025

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Rapport :

Le débat d'orientations budgétaires constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale. A cette occasion sont notamment définies sa politique d'investissements et sa stratégie financière.

Cette étape du cycle budgétaire est également un élément fort de la communication financière de la collectivité.

Le rapport d'orientations budgétaires joint au présent projet de délibération s'appuie sur les orientations définies par le Conseil d'Administration.

D'un point de vue légal, la tenue d'un débat sur la base de ce rapport est une obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics administratifs et doit avoir lieu avant l'examen du Budget Primitif 2025, le 3 avril 2025 et que le délai entre ces deux séances ne peut légalement excéder 2 mois, et qu'en M57, le délai de communication du projet de budget primitif (BP) à l'assemblée délibérante est porté à 12 jours.

Comme son nom l'indique, le rapport d'orientations budgétaires n'a pas de caractère décisionnel mais doit néanmoins faire l'objet d'une délibération spécifique.

Il doit donner lieu à des échanges et débats permettant aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière du CCAS, sur les investissements prioritaires à programmer.

Le débat permet essentiellement :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif du CCAS ;
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière globale du CCAS.

Ceci exposé,

Après en avoir discuté et délibéré,

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation sur les orientations budgétaires 2025 annexé à la présente délibération,

Le Conseil d'Administration par vote à l'unanimité prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025.

P.J. en annexe : Débat d'orientations budgétaires 2025.

Le Président du CCAS,
Thierry RESTIF.



Le secrétaire de séance,
Alfred GÉRARD.



Débats :

M. le Président précise que la Commune finance également l'action sociale et l'animation sociale par le biais de subventions accordées aux associations (ex : CLIC du Pays de la Roche aux Fées, Centre social et Culturel Mazette !, Secours Catholique...).

M. le Président fait part des difficultés financières du CLIC du Pays de la Roche aux Fées suite à une baisse des dotations du Département. Par conséquent, le CLIC va certainement être amené à revoir à son fonctionnement et ses actions et cela dès 2026.

M. le Président expose qu'une rencontre a eu lieu avec le bailleur social Espacil, dans le cadre de la réflexion sur l'aménagement de la propriété « Réveillard ». Il informe que sur cette parcelle de 4500 m², il est prévu un espace pour le Crédit Mutuel, un pôle petite-enfance, du logement intergénérationnel ainsi qu'une salle d'activités commune.

Compte-rendu des décisions prises par délégation

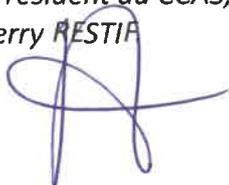
- Aides financières non remboursables :
Le 27/01/2025 : 80 € (aide alimentaire N°01/2025)

Questions diverses

- Forum Habitat seniors
Il se déroulera le jeudi 20 mars, à la salle polyvalente de 9h30 à 17H. Un flyer de présentation est remis à chaque membre.
- Congrès de l'UNCCAS
M. le Président informe l'assemblée que Mme ROLLAND va participer au 94^{ème} Congrès National de l'UNCCAS qui se déroulera du 26 au 28 mars à Chambéry.
- Animations seniors
M. RUBIN fait remarquer la baisse de fréquentation des seniors aux animations. En effet, les « nouveaux seniors » ne se sentent pas concernées par ce type d'action. De plus, il souligne le grand nombre d'associations sur la commune. Mais il précise que les personnes participant à ces animations sont toujours ravies de se retrouver.

Fait à Retiers, le 2 avril 2025.

Le Président du CCAS,
Thierry RESTIF



Le secrétaire de séance,
Alfred GÉRARD.



